

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

18^{ème} année - N° 3160 - Lundi 21 Mai 2018 - Prix : 200 Fc

POLITIQUE

Sambi placé en résidence surveillée



Sambi entouré par les cadres du parti et recevant son allié Mamadou

INSTITUTIONS

Le document sur la révision de la constitution est dévoilé

LIRE PAGE 3

**Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Mai 2018**

Lever du soleil:
06h 18mn
Coucher du soleil:
17h 49mn

Fadjr : 05h 05mn
Dhouhr : 12h 07mn
Ansr : 15h 04mn
Maghrib: 17h 52mn
Incha: 19h 06mn



Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

INSTITUTIONS

Le document sur la révision de la constitution est dévoilé

Annoncé pour le 30 juillet prochain, le gouvernement a dévoilé en fin de semaine dernière le document de révision constitutionnelle. Si le pouvoir ne touche pas à la tournante, le projet de constitution pourrait porter sur la suppression des vice-présidents et le renouvellement du mandat du président, la suppression des conseils des îles et l'élargissement de l'assiette fiscale par l'introduction de la TVA.

Le document portant sur la révision constitutionnelle reprend les principales conclusions et recommandations adoptées lors de ces Assises. Il formule des mesures d'urgence devant être lancées, dans les prochains mois, pour maintenir le flambeau de l'espoir, de dialogue national et d'améliorer le bien-être social du peuple comorien, selon ses auteurs.

Si dans le document, le principe de la tournante est maintenu, la nouveauté porte essentiellement sur la suppression des vice-présidents. Le mandat du président a été modifié aussi. Si le mandat présidentiel qui jadis, était «renouvelable dans le

respect de la tournante » selon la formule consacrée par la Constitution de 2001, prend une autre signification dans le projet de révision selon lequel « l'île, par le candidat élu, assure la présidence de l'Union pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois ». Et l'âge requis pour être candidat à la présidence de l'Union des Comores a été revu à la baisse et est de 35 ans au lieu de 40 ans. Le projet de révision de la constitution revoit à la hausse le nombre des membres composant le gouvernement, ne pouvant excéder 15 au lieu des 10 membres prévus par la constitution de 2001.

La composition de l'Assemblée de l'Union a évolué avec la suppression des députés représentants les Conseils des Îles. La grande nouveauté est l'attribution de sièges à l'Assemblée de l'Union à des représentants des comoriens de l'étranger. Des relations entre l'exécutif et le législatif, le projet de révision constitutionnelle, contrairement à la Constitution de 2001, enlève au Président de l'Union toute possibilité de dissolution du parlement. Corrélativement, ledit projet retire aussi à l'Assemblée de l'Union, la

prérogative de mettre en cause la responsabilité d'un ou de plusieurs ministres, telle que prévue par la Constitution de 2001.

Le projet de révision supprime la cour constitutionnelle et attribue ses compétences dévolues à la Cour Suprême. La Haute cour de justice a été supprimée aussi. Le projet de révision prévoit un chapitre entier consacré à la religion. Il consacre l'Islam comme religion d'État et que celui-ci puise dans ce e religion, les principes et règles d'obédience Sunnites et de rites Chafrites qui régissent le culte et la vie sociale.

La fonction de Gouverneur de l'île, son mode d'élection, tels que définis par la constitution de 2001 ont été repris intégralement par le projet de révision. Cependant, il ne disposera pas d'un gouvernement insulaire, mais, son action sera conduite par un cabinet de cinq membres dont un Secrétaire Général et un Directeur de Cabinet. Au niveau des compétences des îles, le projet de révision les a aménagé et réorganisé afin d'éviter toute forme de conflit dans la gestion des affaires de l'État. Il énumère les matières dont la compétence est exclusive

aux îles et celles dont la compétence s'exerce en concertation avec l'Union.

Sur la gouvernance économique, financière et planification du développement, le projet de révision veut lutter contre la vie chère en créant une centrale d'achat des produits essentiels en partenariat avec les acteurs du secteur privé et élargir la base de l'assiette fiscale en introduisant la TVA.

Sur la question de l'île comorienne de Mayotte, cette question est inscrite dans le projet de constitution comme pierre angulaire de la politique étrangère et une loi organique devra la compléter pour qu'elle soit au cœur de la vie politique et diplomatique, culturelle, religieuse, sportive et dans l'éducation civique du pays.

Mohamed Youssouf

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Moheli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Moheli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Moheli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

IL VA Y AVOIR DU MONDE CHEZ VOUS

— JUSQU'AU 30 JUIN —
**INSTALLATION
OFFERTE***

*Offre valable aux Comores du 13/05 jusqu'au 30/06/18 pour tout nouvel abonnement d'une durée minimum d'un mois en paiement comptant aux formules LE PACK ou TOUT CANAL+, uniquement pour toute personne non abonnée au cours des 3 derniers mois. Décodeur satellite à 4 000KMF. Le kit de fixation de la parabole et la parabole sont offerts. Installation de la parabole offerte au lieu de 5 000KMF. Voir conditions en boutiques CANAL+ ou sur canalplus-comores.com.

LES OFFRES
CANAL+

POLITIQUE

Sambi placé en résidence surveillée

La note de la discorde. L'ancien président de la République Ahmed Abdallah Mohamed Sambi est placé en résidence surveillée par ordre du ministère de l'intérieur. Une simple note circulaire signée par le secrétaire général du ministère de l'intérieur et dont les motivations restent obscures, a suffi pour priver le citoyen Sambi de sa liberté d'aller et venir.

Décidément les choses vont vite pour l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi. Après une première audition

par les enquêteurs de la brigade de recherche sur l'affaire de la citoyenneté économique et avant même sa deuxième audition prévue semble-t-il pour ce lundi, le ministère de l'intérieur décide de le placer en résidence surveillée avec effet immédiat.

« Considérant ses agissements constatés ces derniers jours et en vue de préserver l'ordre et la sécurité publique, Monsieur Ahmed Abdallah Mohamed Sambi est placé en résidence surveillée », lit-on dans cette note expéditive signée par le secrétaire général du ministère de l'intérieur. Une note qui a soulevé

une vague de réactions sur sa portée, mais aussi sur qui revient le pouvoir d'ordonner ce placement privatif de liberté, entre l'autorité judiciaire et l'autorité administrative. Le ministre lui-même a justifié sa décision en ces termes : « j'ai placé Sambi en résidence surveillée, après que ce dernier ait tenté d'inciter ses partisans à faire obstruction » à l'interdiction préfectorale de ses prêches dans les mosquées de Moroni.

Un cas d'injustice comme tant d'autres qui survient ces derniers jours et qui font couler beaucoup d'encre. Tout de suite après cette note très controversée, plus d'une

dizaine de cadres du parti Juwa parmi lesquels des élus et le secrétaire général de parti se trouvant à la résidence de l'ancien rais, pour dit-on, lui rendre une visite de courtoisie, se voient interdire toute sortie de la résidence.

Un dispositif militaire dissuasif a été mis en place au même moment pour empêcher le président d'honneur du parti Juwa et ses fidèles de sortir. On apprendra par la suite qu'il sera allégé le lendemain avant d'être levé dans l'après-midi. Ce qui a permis à certains de ses alliés de l'opposition, notamment l'ancien vice-président et candidat malheureux

aux élections présidentielles Mohamed Ali Soilih d'aller lui rendre visite.

Le leader politico-religieux serait donc libre de ses mouvements et pourrait aussi continuer à donner les prêches dans sa résidence de Voidjou. A noter que l'ancien président devient une obsession pour le régime en place qui tente tous les coups pour casser sa popularité, au point d'en faire un héros, malgré l'affaire de la citoyenneté économique dont il serait désigné comme le principal instigateur.

Maoulida Mbaé

REFERENDUM CONSTITUTIONNEL

Hassani Hamadi souffle-t-il le chaud et le froid ?

Le gouverneur Hassani Hamadi très remonté contre le gouvernement. A Hantsindzi au nord de Ngazidja où il a participé à l'inauguration d'un poste de santé, il a eu du mal à contenir sa colère. Hassane Hamadi se plaint d'être mis au régime sec.

Le gouverneur de Ngazidja brandit indirectement, la menace de boycott du referendum constitutionnel prévu pour le 30 juillet prochain. Hassane Hamadi qui ne pardonne pas le chef de l'État de l'avoir, semble-t-il, écarté des décisions de « l'après assises » auxquelles, il avait activement pris part. Il semble prendre sa revanche dans le referendum visant à la révision de la constitution en refusant de désigner les trois représentants de l'île devant siéger dans la commission électorale indépendante insulaire (Ceii).

A Hantsindzi dans la région de Mboikou à l'extrême nord de



Ngazidja le locataire du palais de Mrodju ne décolère pas et le fait savoir sans détour. « Le ministre de l'intérieur m'avait saisi par courrier pour désigner trois personnes pour

les Ceii. Je ne les ai pas désignés car je ne peux pas cautionner un referendum dont on ne connaît même pas la question qui va être posée. On m'a rappelé mais je n'ai pas désigné

et je ne désignerai personne », a-t-il persisté.

Non seulement le gouverneur déplore, « le peu de considération » que le président de la République aurait manifesté à son égard, mais il se plaint aussi d'une politique d'asphyxie et d'être mis au régime sec. S'il a gardé trop longtemps le silence sur ce mauvais traitement, c'est parce qu'il dit avoir promis durant la campagne un quinquennat apaisé pour l'île. « La question qui se pose, pourquoi le gouverneur reste silencieux. Parce que les wanzidja voulaient un quinquennat paisible pour la tournante de Ngazidja. Je ne voulais pas et je n'espère pas rééditer l'épisode des conflits de compétences dans le but de ne pas gâcher la tournante de Ngazidja », a-t-il déclaré.

Et de poursuivre sur une série de questions : « saviez-vous que depuis mon investiture j'ai recruté 300 jeunes enseignants. Ils ont travaillé une

année sans qu'ils soient payés. Je ne le dirai pas. Le saviez-vous que j'ai recruté des médecins et jusqu'à cette année, ils n'ont reçu aucun centime. Le saviez-vous que le salaire que j'ai hérité à mon arrivée à Mrodjou est le même. Et si je vous dis que je ne reçois aucun sous lors de mes déplacements ».

La question qui est sur toutes les lèvres des observateurs politiques de la place est de savoir s'il ira jusqu'à faire front commun avec l'opposition. Rien n'est moins sûr tellement, le gouverneur de l'île semble souffler le chaud et le froid en cette période mouvementée. Ce qui est certain le chef de l'exécutif de Ngazidja depuis un certain temps lance des signaux au gouvernement, comme « retenez moi, ou je m'en vais ». Il reste à voir comment le gouvernement va réagir.

Maoulida Mbaé

Youssef Ali Mliva reçu à Beit-Salam

Le Président de l'Union a reçu samedi dernier au palais de Beit Salam, Mliva Ali Youssef, le tout nouveau secrétaire général de la mouvance présidentielle. Ils ont abordé d'une manière globale tous les sujets relatifs à l'organisation de l'alliance entre le Chef de l'État et les partis qui soutiennent sa vision politique et socio-économique mais aussi du référendum.

Fraichement élu secrétaire général des partis de la mouvance présidentielle, Youssef Ali Mliva a été reçu par le chef de l'État samedi dernier. C'est la première rencontre depuis que ce dernier est élu, il y a une semaine à ce poste.

Au cours de cette rencontre, les deux hommes ont abordé d'une manière globale tous les sujets relatifs à l'organisation de l'alliance

entre le Chef de l'État et les partis qui soutiennent sa vision politique et socio-économique. Mr Mliva a rassuré au président de la République de l'engagement des partis de la mouvance à l'accompagner pour le succès de ses chantiers en cours afin de faire des Comores

un pays émergent à l'horizon 2030. « La mouvance présidentielle sera derrière le Chef de l'État et engagera toutes ses forces pour le soutenir pour l'intérêt national » a déclaré Mliva Ali Youssef.

Lors de cet entretien, les deux hommes ont parlé du référendum du

30 juillet prochain. A ce propos, la mouvance présidentielle se dit prête à travailler pour faire en sorte que le Oui l'emporte pour un avenir meilleur du pays.

MY



Mliva reçu par le président Azali

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication et

Rédacteur en chef

Elhad Said Omar

Rédaction

A. Mmagaza

Maoulida Mbaé

Al-hamdi Abdillah

Mohamed Youssef

M.I.M Abdou

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Secrétaire de rédaction

Sanaa Chouzour

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Rahamatouallah Youssef

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

PRÊCHES DU RAMADAN

Le gouvernement revient sur sa décision

Le préfet du centre a signé vendredi dernier une note portant interdiction des « prédications inopinées » dans les mosquées de Moroni. Une note qui visait semble-t-il, l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, qui avait commencé ses prêches religieux du ramadan dans une mosquée du nord de la capitale. Une interdiction dont la légalité a été mise en cause par le juriste Mohamed Rafsandjani. Mais finalement, l'ancien président pourra continuer son prêche à son domicile.



La note controversée du ministère de l'intérieur

force de vouloir tout contrôler, ils risquent de ne rien maîtriser. C'est ce qui s'est passé vendredi dernier lorsque le préfet du centre a signé une note portant interdiction de prédication

inopinée dans les mosquées de Moroni. Il est mentionné que « pour des mesures de sécurité religieuse, toute prédication inopinée dans les mosquées de Moroni, est strictement interdite en particulier en ce

mois de Ramadan. La personne désirant prêcher doit au préalable obtenir le consentement de la part des Oulémas. Toute contravention est passible d'une peine très sévère conformément aux règles en vigueur

».

Cet acte qui visait directement l'ancien Rais, Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, a été vivement remis en cause par Mohamed Rafsandjani, docteur en droit public. Il a démontré que la sécurité religieuse n'existe pas, du moins n'est-ce pas une composante de l'ordre public pouvant justifier l'entrave de l'exercice des libertés de culte et d'expression. Il avait souligné par la suite que les « oulémas de Moroni » n'existent pas en tant qu'entité juridique, et que seul le conseil des Oulémas est mentionné dans l'actuelle constitution.

Tard dans la journée du samedi, une note circulaire signée, cette fois, par le secrétaire général du ministère de l'intérieur a été publiée pour placer en résidence surveillée l'ancien président Ahmed Abdallah

Mohamed Sambi. Un dispositif militaire a été mis en place dans la soirée pour surveiller l'ancien président. Ce déploiement de militaires armés, autour de la résidence de Sambi a finalement été levé hier dimanche. Une douzaine de membres du bureau politique du parti Juwa s'y trouvait, tous empêchés d'en sortir.

Ses proches, militants et sympathisants sont libres d'aller et venir et par conséquent d'assister à son Darsa qu'il tient dans son domicile de Voidjou après la prière de l'après-midi. L'ancien ministre des finances et vice président Mohamed Ali Soilihi de retour d'un voyage a profité de cette même occasion pour rendre visite au président d'honneur du parti Juwa.

MY

NÉCROLOGIE

Disparition de Said Ahmed Said Ali, une figure emblématique de la ville de Moroni

La triste nouvelle de la disparition de Said Ahmed Said Ali (SASA) dit Charif est tombée en cette matinée du vendredi 18 mai 2018. Personnage charismatique, à la fois technocrate et militant, SASA est né, à Moroni, le 28 décembre 1945. Il fait partie des hommes politiques issus de l'élite comorienne des années 70. Son parcours technocratique l'a conduit à occuper des postes stratégiques au niveau de nombreux départements ministériels dont le ministère de l'économie et des finances et à la Banque centrale des Comores. L'homme a été, au cours de ces quarante dernières années, au cœur de la vie politique et militant de l'archipel. Grâce à son dynamisme et surtout à son talent politique indéniable.

Au lycée déjà, avec son engagement envers les autres, il devint Président de la Coopérative du Lycée Said Mohamed Cheikh. Il s'active et apporte son appui et savoir-faire aux jeunes à travers les cours de soutien et les activités culturelles. Après ses études secondaires, il part en France poursuivre un cursus universitaire dans le domaine du droit public.

A son arrivée dans l'Hexagone, le jeune Charif est vite rattrapé par l'agitation militante puis politique. Said Ahmed Said Ali adhère alors à l'Association des Stagiaires et Etudiants Originaires des Comores en France (ASEOCF), créée en mars 1966, à Aix-en-Provence. L'ASEOCF deviendra quelques années plus tard l'ASEC (Association des Stagiaires et Etudiants des Comores). Etudiant engagé, il

devient Secrétaire régionale de l'ASEC de la Région PACA. Son diplôme de droit en poche, il décide de regagner l'archipel en 1973.

Il s'engage alors au sein du parti socialiste des Comores (PASOCO) dont les membres sont issus du même courant de pensée que l'ASEC. SASA prend son leadership donnant ainsi un nouvel élan à la lutte pour l'indépendance. Tout en militant activement, il continue d'occuper un poste de fonctionnaire aux ministères des finances. Il est d'abord nommé, en mars 1973, chargé de mission auprès du ministre de l'économie et des finances. Il devient ensuite adjoint du directeur des douanes d'octobre 1973 au 3 août 1975.

Quand les premières élections municipales du pays sont organisées en avril 1975, il est élu conseiller municipal de la ville de Moroni (quartier sud). Il assiste à la proclamation unilatérale de l'indépendance par le feu président Ahmed Abdallah Abdérémane. Quand ce dernier est renversé quelques 28 jours après, il ne fait pas partie du groupe ayant fomenté le coup d'état du 3 août 1975, mais accepte de jouer un rôle dans la nouvelle équipe gouvernementale, en tant que représentant du PASOCO.

Il devient membre du CNR et accède au poste de commissaire politique à l'économie et aux finances. A ce titre, il effectue une mission en France pour la signature des accords de coopération entre la France et le nouvel Etat Comorien. Ces accords n'aboutiront jamais du fait des exigences de la partie française demandant au gouvernement



Charif à droite avec l'ancien PM Michel Rocard

révolutionnaire Comorien de surcroît à l'adhésion des Comores à l'ONU.

Son parcours politique va connaître une dramatisation avec la décision d'Ali Soilihi d'accéder à la tête de l'Etat Comorien, alors que Said Ahmed Said Ali soutient le candidat rival. Ce geste lui coûtera sa liberté. Il est arrêté et jeté en prison sans jugement ni chef d'inculpation du 2 août 1977 au 13 mai 1978 date de la chute du régime d'Ali Soilihi. Les mois d'emprisonnement qu'il a subis l'ont usé physiquement mais l'homme politique reste entier.

Il devient Directeur de cabinet du feu Ministre de la défense, de l'intérieur, des transports M. Abbas Djoussouf, poste qu'il occupera temporairement avant son affectation à la direction des affaires économiques. Sollicité en février 1982 pour occuper un poste de ministre par le président Ahmed Abdallah Abdérémane, il décline la proposi-

tion et préfère rester dans l'opposition au régime. Il se porte candidat aux élections législatives de 1982 où il est battu grâce à un bourrage massif d'urnes. Ne lâchant pas prise, le président AAA le sollicite à nouveau en 1984 pour intégrer le régime.

Après hésitations et conciliabules avec ses proches et des partis d'opposition, il entre, en 1985, au gouvernement. Il devient ministre délégué à la gestion et au contrôle des sociétés d'états, et des établissements publics à caractère commercial ou industriel, puis Ministre des finances et du budget et enfin Ministre de l'économie, des finances, chargé des sociétés d'état.

A la disparition tragique d'AAA, il tente avec ses amis politiques de l'Udzima d'assurer en vain une continuité politique avec le président Said Mohamed Djohar. Il s'active au côté du nouveau président élu mais très vite celui-ci décide de

se séparer du parti Udzima qui l'a fait élire.

Lui et ses amis politiques feront une traversée de désert jusqu'à l'arrivée du président Mohamed Taki Abdoukarim. C'est sous ce dernier qu'il est nommé Gouverneur de la Banque centrale des Comores, poste qu'il exercera jusqu'en 2001. Après un long et passionnant parcours dans la vie politique et administrative, l'homme de conviction et d'engagement investit le terrain du développement local. Il se consacre à des actions de proximité. Il se fait élire, en 2007, maire de la ville de Moroni et engage des travaux d'aménagement et de développement de la capitale.

Son engagement dans les activités traditionnelles va laisser aussi un grand vide dans la capitale où sa présence s'était largement affirmé ces derniers temps.

Mmagaza

FOOTBALL : COSAFA ET LA FFC

Liste exhaustive des Cœlacanthes révélée

Le « Cosafa Cup 2018, seniors » est une compétition du Conseil des Associations de Football d'Afrique australe. La 18e édition est prévue à Limpopo (Afrique du sud). Seize prétendants au titre, dont les concurrents de l'Océan indien, vont se confronter du 27 mai au 9 juin prochain. Le coach national Amir Abdou a retenu une délégation de 20 joueurs, quasi aguerris et prétentieux, dont 13 Je Viens et 7 du championnat national. Si tout va bien, les locaux devraient s'acclimater à Limpopo quelques jours avant le coup d'envoi.

Les Comores sont affiliées au Cosafa depuis 2008. Les Cœlacanthes (A) ont pris part seulement à deux éditions (2008 et 2009) et sont revenus bredouilles, faute d'expériences de haut niveau. Les absences fréquentes des Comoriens aux tournois s'expliquent par une défaillance financière. L'arrivée du pragmatique et ambitieux Saïd Ali Saïd Athoumani à la tête de la Fédération de Football des (Ffc)

pourra rénover et crédibiliser l'image des Comores et signer le retour des Cœlacanthes seniors. Pour cette édition 2018, l'équipe nationale des Comores part en groupes dispersés. Les joueurs, diaspora et locaux, se rencontrent directement en Afrique du sud. En clair, la possibilité d'organiser un regroupement collectif avant le départ relève de l'utopie.

Faire valoir le talent

Faute de disponibilité en temps et aussi des ressources financières nécessaires pour déplacer tout un groupe des « Je Viens » vers Moroni, la procédure technico-tactique universelle, relative aux opérations de détection et présélection

n'ont pas eu lieu. « Ce n'est pas une présélection. C'est la liste définitive des Cœlacanthes. L'entraîneur Amir Abdou partira directement en Afrique du sud », précise Tota Faharidine, conseiller technique du président de la Ffc. Ce handicap pourrait dissiper le doute des Malgaches, qui pensent avoir hérité d'une poule facile. L'absence du

Zimbabwe, détenteur du titre et 6 fois auréolé de gloire, reconforte les concurrents. Cette compétition constitue aussi une belle opportunité pour les locaux (Deco, Djudja, Narcisse, Rapid, Simba et les deux autres) de faire valoir leur talent.

Bm Gondet

Composition des Cœlacanthes

A/ Gardiens de but : Ben Boina et Hassani Faharidine

B/ Défenseurs : Abdallah Imamo Ahmed, Abdallah Mohamed Abdallah, Ahmed Soilihi, Camal Youssoufa, Deco Habib Youssouf, Soulaïmane Malaga

C/ Milieux : Amirdine Mdjassiri, Cheikh Houmadi, Faouz Faïdine, Foued Rachid, Rapid Fassoiha Gula, Simba Ali Abdhuidine

D/ Attaquants : Ali Mmadi, Ahamada Fatah, Djudja Ibrahim Youssouf, Mohamed Mchangama, Narcisse Mohamed Youssouf, Saïd Bakari,



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moroni, le 17 Mai 2018

Exim Bank Comores SA et Union Régionale des Sanduk de Ngazidja, un partenariat pour promouvoir l'inclusion financière.



Exim Bank Comores SA et Union Régionale des Sanduk de Ngazidja sont heureux d'annoncer la formation d'un partenariat stratégique dans le cadre de promouvoir l'inclusion financière et l'utilisation des réseaux conventionnels pour les opérations de transferts d'argent avec MoneyGram. Une cérémonie officielle a eu lieu en présence des médias et d'autres dignitaires importants, le Jeudi 10 Mai 2018 à Mkazi, l'une des 3 agences déjà opérationnelle. « Ce partenariat profitera à l'ensemble de la population, car il permettra d'économiser leurs frais de transport et les aidera à utiliser ce canal formel en mettant cet instrument à proximité. Notre Banque est engagée à soutenir l'inclusion financière de la communauté locale en créant de tel partenariat partout où cela est nécessaire pour s'assurer que la population profite des produits financiers. Les transferts d'argent MoneyGram font de ses clients, notamment la diaspora comorienne, une priorité et les rapproche de ceux qu'ils aiment avec un réseau mondial de détaillants et d'entreprises reconnus dans plus de 200 pays et territoires », déclare Guy Rwaburindi, Directeur Général et National d'Exim. Banque des Comores.

"L'objectif principal de notre institution est de fournir des services financiers locaux aux personnes exclues du système bancaire traditionnel. Après ce partenariat sur les services de transfert d'argent, nous espérons mettre en œuvre d'autres services comme l'émission de cartes prépayées adaptées à la demande. Le défi est également, comme l'a souligné le Directeur Général de la Banque Exim, de promouvoir l'inclusion financière au sens large ", a ajouté Chakira Moegni, Directeur Général de l'Union Régionale des Sanduk de Ngazidja.



Avis d'Appel d'Offres International

ASECNA/DGDD/DETD/1809/2018

-----§§§§-----

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan des Services et Equipements (PSE), l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) lance un Appel d'Offres Ouvert International pour la réalisation des travaux de construction du bloc technique et de la tour de contrôle de l'aéroport international de Moroni (Union des Comores).

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté sur le site web de l'ASECNA

(www.asecna.aero) et retiré à partir du 21 mai 2018 à la Direction des Etudes et Projets (ASECNA) sise à l'aéroport Léopold Sédar Senghor, BP 8163 Dakar – Yoff, Sénégal, Téléphone : +221 33 869 51 20, à la Délégation de l'ASECNA à Paris, 75 Rue la Boétie – 75008 Paris – France, Téléphone : +33 1 44 95 07 07 ou dans les Représentations de l'ASECNA auprès de Etats membres contre le paiement obligatoire d'une somme non remboursable de Un Million (1.000.000) de Francs CFA, soit Mille Cinq Cent vingt Quatre Euros Quarante Neuf Centimes (1.524.49€)

La date limite de remise des offres à la Direction de Etudes et Projets (ASECNA) à Dakar, Aéroport Léopold Sédar SENGHOR, Dakar- Yoff (Sénégal) est fixé au 19 juillet 2018 à 12 heures (T.U.).

Aucune offre arrivée hors délai ne sera acceptée. Toute offre déposée à tout autre endroit à l'ASECNA, se fera aux risques du soumissionnaire et ne sera pas prise en compte. L'ouverture des offres en séance publique devant les soumissionnaires (ou leurs représentants) qui le désirent, aura lieu le même jour (19 juillet 2018) à 13 heures (T.U.) dans la salle de réunion de la Direction des Etudes et Projets à Dakar-Yoff (Sénégal)

Le Directeur Général